



Credit et fichage banque de france

Par **Tatalie78**, le **10/07/2015** à **05:53**

Bonjour,voila en 2010 j'ai fait un emprunt à la caisse depargne que j'ai ppyer jus au en 2012 car après petit souci .. bref .. cela a était repris par credrirec .. il reste 365 euro d'un crédit 1500 d'un autre et 600 euro à peu pret de découvert ... bref ... je rembourser 40 euro par mois un jour je ne pouvais plus... j'ai laisser traîner .. a la banque on me dit que je suis fichier pour les crédit et découvert. .

Je contacte donc credrirec pour mettre en place à nouveau un échéancier .. et je demande donc si avec un engagement de ma pars le fichage à la banque me sera retirer sauf si je ne tien pas mon engagement .. elle m'a repondu que mon interdit à la banque de France jusqu'à épuisement de ma dette .. je suis bloquer jusqu'en 2017 pour un et 2018 pour l'autre .. a telle le droit ???

Par **moisse**, le **10/07/2015** à **09:34**

Bonjour,

Oui.

De plus vous êtes inscrite à plusieurs fichiers, dont le FICP pour les incidents sur les crédit, et le FCC pour votre découvert.

Il s'agit de vous empêcher de contracter d'autres crédit et donc de détériorer une situation financière déjà compromise.